Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 26 (1980)

Heft: 2

Rubrik: Chronique philatélique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Chronique philatélique

Armoiries de la ville de Saint-Gall et la légende de Saint-Gall

Timbre Pro Juventute nº 47 (nº du catalogue Zumstein comme référence)
Armoiries
L'ours est porteur d'un collier jaune.

Dans les encadrements, à droite, les insignes épiscopaux en souvenir de l'important centre ecclésiastique qu'était la ville, et à droite, le Caducée, symbole du commerce.

Frédéric de Souabe, en remerciements au Prince-Abbé et aux seigneurs qui avaient contribué à le faire élire Empereur, offrit à chacun un collier d'or auquel pendait un ours émaillé noir.

En plus, il décida que les Princes-Abbés de Saint-Gall auraient le droit de nommer les Chevaliers de l'Ordre qui prit le nom de « ORDRE DE L'OURS »

Cet ordre dura jusqu'au jour où la Suisse, ayant expulsé la Maison d'Autriche, se proclame en République.

Ville libre d'Empire depuis 1212, alliée aux Confédérés à partir de 1454, en se rendant indépendante des Princes-Abbés, Saint-Gall et sa région fit partie de la Confédération en tant que canton grâce à l'Acte de Médiation de 1803, soit 5 ans après la création de la République Helvétique.

L'origine de la ville et de l'Abbaye remonte à l'an 612 à l'arrivée d'un moine nommé Gallus, venant d'Irlande, avec son maître Saint-Colomban.

Il suivit son maître en Gaulle, et, après diverses périgrinations, arrivèrent en Suisse. Saint Colomban partant pour l'Italie, Gallus resta en Suisse, dans la région située entre le lac de Constance et le Toggenburg.

Légende de Saint-Gall

Désirant vivre en ermite, les habitants de cette région lui indiquèrent un lieu solitaire mais, malheureusement fréquenté par des bêtes sauvages : loups, sangliers et ours.

Gallus se rendit en ce lieu réputé dangereux. A son approche, toutes les bêtes féroces s'en allèrent, sauf un ours qui resta au service de Gallus et le défendit contre les bêtes féroces passant aux alentours et autres dangers.

C'est pour cette raison que les armoiries de la ville de Saint-Gall représentent un ours.

Devant la bonté et l'humilité de Gallus, les notabilités lui offrirent l'évêché de Constance. Gallus refusa et fit élire à sa place un de ses condisciples.

Depuis cette époque, il fut considéré comme un Saint.

En 614, il fit construire une église et douze cellules autour de la sienne pour ses frères. Ainsi naquit le futur monastère, puis abbaye de Saint-Gall. Aux environs de 646, St-Gall décéda. On découvrit près de lui un cilice et une chaîne d'airain dont il se servait pour se mortifier.

Par la suite, l'Abbaye, qui avait pris la règle de Saint-Benoit, reçut du Roi Pépin de Herstal, le droit d'élire son abbé.

L'Abbaye de Saint-Gall est réputée pour ses travaux de copistes, dont les merveilleux manuscrits constituent une des plus riches collections du Moyen-Age, qui sont conservés dans sa très belle bibliothèque.

A. Barriot

Historique et étude de l'Helvetia assise non dentelée, 1854-1862

Zumstein nº 21 à 27
Deux inconvénients primordiaux décidèrent l'administration des postes de changer le procédé d'impression des timbres et également le motif lui-même.

En effet, les timbres cantonaux et ensuite les timbres fédéraux, les fameux rayons étant imprimés en lithographie, revenaient très chers et également les falsifications relativement faciles, exemple les faux de Lyon et ceux de l'italien Venturini par photo-lithogravure.

L'administration des postes ayant choisi parmi divers projets celui du graveur bavarois Frédéric Vogt, décida l'émission de ces nouveaux timbres pour le 1er janvier 1852.

L'installation des machines à la Monnaie demandant un temps assez long, le 1er tirage fut donné à l'imprimerie Weiss de Munich. Celui-ci fut exécuté sur le même papier qui servait à l'impression des timbres bavarois, avec fil de soie pour éviter les falsifications.

Trois valeurs avaient été prévues :
5 Rp. brun — 10 Rp. bleu,
15 Rp jaune-orange.

Mais pour les relations postales avec l'Allemagne et l'Autriche, il fallut prévoir une nouvelle valeur, le 40 Rp vert.

Par suite de différents retards des livraisons, essais de couleurs, bons à tirer, etc..., et également l'installation des machines à la Monnaie à Berne, l'émission fut retardée et en juillet 1852, la couleur du 15 Rp fut décidée en rose à la place du jaune-orange.

Les couleurs des autres valeurs ne furent pas changées.

Il y eut deux émissions de Munich sur papier mince. Les couleurs de la première impression ayant été jugées trop pâles, une deuxième émission fut donc exécutée.

La distinction des différentes couleurs des deux tirages est relativement facile :

	1re Tirage	2e Tirage
5 Rp.	Brun-rouge	— brun
40 Rp.	Vert-jaune pâle	— vert pâle

L'installation à la Monnaie de Berne étant enfin terminée, le tirage des timbres commença avec le papier mince de Munich et par la suite avec le papier mince de Zurich.
L'impression de Berne est plus empâtée dans ses couleurs et le travail moins net.

Mais cette qualité de travail et de technique des couleurs fut nettement améliorée par la suite.
La date du 15 septembre 1854 fut décidée pour la mise en vente officielle des tirages de Munich.

4 novembre 1854 pour le 5 Rp. brun,
29 janvier 1855 pour le 15 Rp. rose,
17 février 1855 pour le 40 Rp. vert,
29 mai 1855 pour le 10 Rp. bleu.

Par la suite, il y eut différents tirages et émissions de Berne sur différents papiers et fils de soie de couleurs diverses, avec des valeurs s'étalant du 2 Rp. à 1 franc.

A. Barriot

1979 — UNE ANNEE POUR L'ENFANCE ET L'HUMANITE

Si les premiers jours de 1980 ne nous font pas oublier les péripéties de l'année précédente, riche en événements de toutes sortes, mais aussi décevante sur le plan humain, avec ses luttes intestines entre états ou ethnies, il est bon de se remémorer qu'un fait important, positif, n'est pas passé inaperçu.

En effet, il semble que les plus grands de ce monde se soient penchés sur les plus petits d'entre nous (ces enfants du monde...). Alors, ces mêmes responsables de nos vies et de nos moyens d'existence « sont tombés d'accord » au moins sur un point, chose rare n'est-ce-pas Dans une communion d'esprit, ils ont décrété que l'année 1979 serait l'ANNEE INTERNATIONALE DE L'ENFANT. Il est vrai que 1979 coïncidait avec le 20e anniversaire de la Déclaration des Droits de l'Enfant.

Pour les plus déshérités d'entre-eux, un miracle s'accomplissait, et ces enfants pouvaient redevenir des enfants.

C'est ainsi qu'un horizon nouveau s'ouvrait à eux avec le droit à l'affection, la compréhension et l'amour de nous tous, mais aussi à la préparation de leur émancipation progressive pour entrer, un jour futur, dans la vie active, en qualité d'homme, au sens le plus noble du terme. Ils ont droit encore à toute notre attention, notre aide, notre expérience, notre soutien et notre dévouement tout naturel.

N'est-ce pas là, devoirs de parents ? Ils doivent aussi être élevés dans un esprit de paix et d'amour universel et bénéficier des droits inhérants à ces enfants, sans distinction de race, de sexe, de rang social, de religion ou de couleur.

Par contre, l'autorité parentale ne saurait être remise en question, ce serait grave, trop grave.

Alors peut-être, un monde meilleur, sans danger de guerre peut voir le jour. Pour l'instant, c'est aux adultes qu'il appartient de montrer l'exemple et de concrétiser leur idée de paix qu'ils clament sur tous les toits sans conviction parfois, tant il est vrai que pour témoigner de leur générosité, à l'occasion de cette enfance malheureuse, les hommes de bonne volonté peuvent dénouer leurs bourses et laisser parler leur cœur. Je pense que ce fut le cas de beaucoup parmi nous, du Nord au Sud, de l'Ouest à l'Est de notre planète.

Puis les philatélistes, ne furent pas oubliés, du moins les amoureux de « Thèmes » aimant la nature « en images » mais aussi en grandeur nature, en leur proposant un « plateau de timbres » comprenant quelque huit cents timbres et blocs de tous pays. Une collection de timbre importante par le nombre des émissions, mais quelque peu onéreuse en raison du prix de ces vignettes.

Mais dans tous les cas « un thème exceptionnel » qui nous fait honneur et contentera plus d'un connaisseur en la matière, puisqu'il s'avère, aux dires de certains à l'ouïe fine, qu'il est un des meilleurs placements de notre époque.

On peut penser que si tous les enfants du monde s'unissaient pour crier haut et fort le mot PAIX, sur terre, quelque chose changerait. Gageons que ce changement se produira.

Marcel Perrin

Un splendide album avec flamme au bas de chaque feuille, vous permettra de réaliser une belle présentation des émissions de timbres postes de l'Année Internationale de l'Enfant.

Ecrire : B.P. 9 — Philathèmes, 95530 La Frette-sur-Seine

A VOTRE DISPOSITION

au 10, rue Minard
92 ISSY-LES-MOULINEAUX
Téléphone : 644-40-00

- hospitalisation médicale
- consultations spécialisées
- laboratoire d'analysés médicales
- radiologie
- kinésithérapie
- électrocardiogramme, électroencéphalogramme

Admission en hospitalisation et présence médicale : 24 heures sur 24.
Sur rendez-vous pour les consultations, analyses et autres actes médicaux.

Principales consultations : médecine générale, médecine interne, diabétologie, neuro-phychiatrie, dermatologie, nutrition et obésité.

Conventionné par la Sécurité Sociale. Agréé par les Mutuelles. Prise en charge directe par ces organismes au maximum autorisé.